



# Commission Collège

## Compte-rendu du mardi 9 décembre 2014

En préambule à la commission collège, le président de l'Apel SJA remercie les parents correspondants présents pour leur implication. Il indique que deux parents correspondants (PaCo) n'ont pas respecté la charte en se comportant de manière inadaptée avec un professeur en dehors de l'établissement après un conseil de classe. Il indique que ces deux parents sont relevés de leur mandat à la demande du Chef d'Etablissement. Le président de l'Apel SJA indique que les professeurs et les membres de l'équipe pédagogique de l'établissement ne sont pas que des fonctions, mais avant tout des personnes et que les Parents Correspondants doivent avant tout faire preuve de respect et de politesse avec eux.

M. Gautier a débuté la réunion par un bilan sur les conseils de classe.

Il y a eu 38% de retour des parents, 62% n'ont pas réagi donc c'est que ça va.

Il a souligné le bon comportement des PaCos majoritairement lors des conseils de classe. Il a rappelé que les retours des parents doivent aborder des points généraux et non spécifiques. Il rappelle également que le temps de préparation au conseil de classe entre les PaCos et le professeur principal est très important. Il évite de perdre du temps avec le superflu et permet de faire le tri entre ce qui relève du conseil de classe, le pédagogique, et ce qui relève de la commission collège.

M. Gautier rappelle également qu'il faut faire remonter ce qui est représentatif.

### Résumé des discussions

M. Gautier a dégagé les thématiques suivantes basées sur les retours des Parents auprès de l'APEL :

- Des questions sur la **restauration** sont remontées dans le cadre de la commission collège. Elles n'auraient pas dû être posées puisqu'il y a une commission spécifique pour ce thème. (Cf les comptes-rendus de la commission restauration.)

- **Les sanitaires :**

Les retours des parents sont pour certains négatifs sur l'état des toilettes (odeurs, dégradations, absence de verrou, peintures dégradées).

M. Gautier indique que :

- Les peintures ont été refaites pendant les vacances de la Toussaint,
- Des achats ont été réalisés par l'établissement : poubelles, dévidoirs neufs, 30 verrous depuis septembre.
- Le ménage est fait à fond tous les soirs. Tout comme dans les cours où il y a un ramassage régulier des papiers.

M. Gautier précise toutefois qu'il est également de la responsabilité des élèves de maintenir les toilettes propres et de ne pas dégrader leurs sanitaires.

Il est proposé :

- de rééditer une campagne d'affichage pour sensibiliser les élèves à laisser l'endroit propre.
- de responsabiliser les élèves (à discuter en conseil des délégués), et
- d'élaborer une charte de bon comportement.

- **L'Emploi du Temps** : Quelques critiques ont été formulées par les parents sur les emplois du temps des élèves, que ce soit sur la charge hebdomadaire, la répartition dans la semaine (trous dans l'emploi du temps) ou le travail le mercredi après-midi. Le Chef d'Etablissement indique qu'il est très délicat de constituer les emplois du temps et que la majorité est très bien. Néanmoins, il faut tenir compte :

- des souhaits des enseignants,
- des créneaux horaires et autres impératifs donnés par la mairie concernant les installations sportives,
- des laboratoires : où il y a des particularités et des spécificités.

M. Gautier souligne que le collège n'est pas un établissement « à la carte » et qu'il convient également d'éviter aux enfants 40 heures de présence au collège avec la multiplication des options. Avoir un trou dans son emploi du temps est naturel et il faut savoir le rentabiliser (prévoir du travail).

- **Autorisation de sortie du collège** : M. Gautier précise que les horaires sont mentionnés dans le carnet de correspondance selon les niveaux (cf le règlement intérieur). Il ne faut pas venir chercher son enfant dans l'établissement. Le but est que les enfants puissent acquérir une autonomie progressivement. Le règlement de sortie est adapté au niveau de l'élève.

- **Le cursus linguistique** : Le cursus sera mis en ligne sur le nouveau site ainsi que les « PowerPoint » des réunions.

- **Les échanges et séjours linguistiques** : l'organisation de ces échanges est du ressort des enseignants et non du directeur. Il s'agit d'un gros investissement de leur part. Nous ne pouvons donc pas l'imposer.

- **Absence de Mme Féjès** : M. Gautier indique que Mme Féjès se trouve en congé maternité. Sa remplaçante est aidée au mieux par ses collègues pour assurer l'intérim. Tout se passe bien.

- M. Gautier rappelle que toutes les **options** sont prises en compte dans le bulletin scolaire.

- **Stage & Orientation** : Les parents d'élèves proposent que les professeurs apprennent aux élèves à rédiger une lettre de motivation dans l'optique de trouver un stage en entreprise.

M. Gautier indique qu'un projet de convention personnalisée pour les élèves (afin de découvrir leurs compétences) est en cours.

Concernant l'orientation, le Chef d'Etablissement précise que, compte tenu de la suppression des subventions pour Top Métier, les élèves de 3<sup>e</sup> ne pourront pas y participer comme les années précédentes. Il y a une multitude de forum et une publicité est affichée à l'étage des 3<sup>e</sup> systématiquement. Un forum sera organisé en interne.

Pour répondre aux questions des parents quant à l'orientation et les affectations après la 3<sup>e</sup>, M. Gautier précise que :

- 50% des affectations se font dans le public via AFFELNET,
- 50% des affectations se font dans le privé via une logique de partenariat mérité avec les établissements du réseau.

Concernant les résultats du Brevet 2014, M. Gautier précise que le taux de réussite est de 99%. Un seul échec à l'examen a eu lieu, dû à une phobie scolaire de l'élève.

➤ **Poids des cartables :**

Il est entendu que l'idéal serait un double jeu par élève mais, le coût serait trop élevé. M. Gautier indique que le Conseil Général a donné 2300€ pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Cette année, le coût d'achat des nouveaux livres d'anglais et d'espagnol des niveaux 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> s'élevait à 13000€. Pour l'année prochaine, la subvention s'élève à 1000€ à peine et doit être attribuée maintenant uniquement aux élèves de 6<sup>e</sup>.

D'autres propositions sont discutées : casiers dans les classes ou une salle/une classe, ce qui est déjà le cas. Partage en binôme (mais problème d'oubli, pas le même rythme d'apprentissage, etc...).

M. Gautier indique qu'il y a des casiers pour les élèves qui ont des problèmes de dos. Toutefois, depuis le début de l'année, il a fallu procéder à plusieurs changements de cadenas (coût unitaire de 38€) pour des oublis de clef ou des dégradations...

Les PaCos ont proposé de revoir le montant de la caution.

D'autres propositions ont émergé avec notamment la sensibilisation de nouveau des professeurs à la taille et à l'épaisseur des cahiers pour minimiser le poids des cartables. Il est également discuté de l'achat d'un mobilier adéquat, notamment des tables avec des casiers, ou de la mise en place de support numérique mais l'investissement reste exorbitant et les retours très mitigés. Certains établissements en reviennent du tout numérique (tablettes et livres numérisés permettant de ne pas emmener son livre en cours)

Cette question du poids des cartables reste une problématique nationale, et une réflexion doit être menée pour trouver des solutions techniquement et financièrement réalisables.

➤ **Les téléphones portables :**

M. Gautier rappelle que leur usage est strictement interdit dans l'établissement. Les téléphones doivent donc être obligatoirement éteints dans l'enceinte de l'établissement. Il n'est plus possible de les laisser à l'accueil. Au vu du prix de certains, c'est une responsabilité trop importante pour la personne en charge de la réception (en cas de vol ou dégradation etc...).

➤ **CDI :**

Les parents souhaiteraient comprendre son fonctionnement car trop souvent les enfants disent qu'ils n'ont pas pu y travailler et que les heures d'ouverture sont trop peu importantes. M. Gautier indique que Mme Prudhomme est présente 33h/semaine. Elle est en stage car nouvellement diplômée. Le CDI n'est pas une salle d'étude. Le CDI est ouvert au maximum sur les heures méridiennes et la salle d'étude permet d'accueillir 40 à 50 élèves.

➤ **P.A.I. :**

Il est établi après une rencontre avec la famille. Rien ne peut nous être imposé. Nous restons les décideurs.

➤ **Absence d'un élève et récupération des cours ou devoirs :**

Les parents d'élève indiquent que, en cas d'absence d'un élève, la mise en place des binômes et des photocopies est à revoir, particulièrement pour les 6<sup>e</sup> pour qui les réflexes ne sont pas encore acquis.

M. Gautier précise que le CDI et Mme Gobillard accordent un temps aux enfants pour les photocopies. La chemise d'absence est disponible à l'accueil pour les parents de l'élève absent. Il est nécessaire de responsabiliser les enfants.

- **Temps du déjeuner :**  
Avec la mise en place du planning d'accès aux réfectoires et des cours qui peuvent recommencer à 12h30, les parents demandent le respect des horaires aux professeurs qui terminent les cours à 11h30. M. Gautier indique qu'un rappel a été fait aux professeurs concernant ce problème.
- **La messe :**  
M. Gautier rappelle que la messe n'est pas imposée aux élèves et que les élèves font le choix d'y assister ou non. Les élèves qui n'y assistent pas, sont pris en charge par les professeurs qui ne font pas de leçons nouvelles.
- **Mélange des classes :**  
Certains parents se demandent pourquoi les classes ont été complètement mélangées (pas de tri par option, langues,...). M. Gautier précise qu'il s'agit d'une véritable volonté du corps enseignant. L'objectif est de permettre à l'enfant de refaire « réseau » et de ne pas avoir des classes de niveau ou profilées.
- **Etudes :**  
Les remontées des parents sur ce point sont critiques. Pour eux, le temps d'étude est à revoir. M. Gautier indique être conscient du problème et fera un point avec les surveillants.  
Il est proposé que la prise en charge des élèves en étude se fasse dans la classe même des élèves par un éducateur.  
M. Gautier insiste sur la nécessité de rappeler aux élèves d'anticiper et de prendre du travail à faire en cas d'absence de professeurs.  
Pour les 3<sup>e</sup> en horaires fixes, pour éviter que l'élève ne fasse rien, la mise en place d'un projet lecture de livres suivi d'une fiche de lecture est en place.
- **Le travail en Groupe :**  
M. Gautier indique que ce type d'exercices ne peut être accepté en étude. Les parents souhaitent des capacités supplémentaires d'accueil pour permettre aux élèves ayant une réelle volonté de vouloir préparer, répéter ou réviser les projets finaux, les exposés ou interventions orales, de le faire sans être sanctionnés (comme cela se passe actuellement en salle d'études). C'est dans cette optique que les éducateurs prennent le relais sur les surveillants et vont en classe.
- **Les études encadrées :**  
Les élèves de 6<sup>e</sup> n'y ont pas accès car ils ont déjà 2 heures de méthodologie par semaine réparties en Français, en Mathématiques, en Anglais, et avec le professeur principal.



**Nicolas Benoit**  
**Président de l'APEL**